

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Création d'un forage industriel en vue de l'alimentation en eau d'une centrale d'enrobage

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Midi Enrobés TP (groupe BRAULT)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Thierry CALDIER

RCS / SIRET

8 1 7 | 4 7 2 | 8 4 8 | 0 0 0 1 6

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Réalisation d'un forage d'une profondeur prévisionnelle de 80 m IOTA rubrique 1.1.1.0 travaux de forage

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Midi Enrobés du groupe BRAULT TP est une entreprise spécialisée dans le secteur d'activité de construction des routes et autoroutes. Cette société est autorisée par l'arrêté n°2014-I-1763 du 24/10/2014 à exploiter une centrale d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers sur la commune de Béziers, dans la zone d'activité de Mercorent.

L'entreprise Midi Enrobés envisage la réalisation d'un forage sur son site d'exploitation pour l'alimentation en eau d'un brumisateurs à poussières qui est actuellement desservi par le réseau d'eau potable communal.

Le forage interceptera les formations du Miocène.

Les besoins en eau sont estimés à environ 1,5 m³/h et 7 m³/jour pour un débit annuel de 800 m³/an.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'exploitation de la centrale d'enrobage Midi Enrobés, ce forage qui interceptera les formations du Miocène sera utilisé pour alimenter en eau le brumisateurs à poussières, actuellement desservi par le réseau d'eau potable communal. L'objectif est la lutte contre l'envol de poussières.

Le débit recherché est de l'ordre d'1 à 2 m<sup>3</sup>/h pour 7 m<sup>3</sup>/jour.

Le débit annuel est estimé à 800 m<sup>3</sup>/an.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La conception du forage répond aux normes et réglementations en vigueur (prétubage, cimentation annulaire, diamètre, épaisseur de cimentation, gravillonnage, tête, etc.) :

- le forage sera muni d'un prétubage de 12 m pour apporter une protection équivalente au 35 m réglementaires entre le forage et les limites de propriété. Après foration en Ø 311 mm, un tubage en acier noir Ø 219 mm sera mis en place provisoirement.
- la reconnaissance s'effectuera ensuite en Ø 203 mm avec une méthode de forage adaptée à la tenue des terrains jusqu'à une profondeur prévisionnelle de 80 m (à adapter en fonction des résultats obtenus en cours de foration).
- Si la productivité de l'ouvrage à l'air-lift est compatible avec les besoins, le prétubage sera cimenté à l'extrados puis l'ouvrage pourra être équipé d'un tubage en PVC Ø 125 mm à raccords vissés et crépinés au droit de la zone aquifère (8 m de crépines dont l'ouverture devra être adaptée aux terrains rencontrés). L'extrados sera éventuellement comblé avec un massif de graviers (massif filtrant) si les venues d'eau apparaissent au sein de formations à granulométrie fine.

Un développement à l'air-lift sera réalisé jusqu'à obtention d'une eau claire dépourvue de fines et de turbidité. La tête de forage dépassera au minimum de 0,5 m/TN et sera totalement étanche et sécurisée. Un schéma de principe d'aménagement est donné en Annexe 2.

En cas d'échec (productivité insuffisante à l'air-lift), le forage ne sera pas équipé et sera être rebouché en respectant les normes adaptées. Cf. Fiches type en Annexe.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Si les résultats obtenus lors de la phase travaux sont satisfaisants, le forage sera exploité, après aménagement conformément au règlement sanitaire départemental, au débit journalier estimé à 7 m<sup>3</sup>/jour, soit un débit annuel de 800 m<sup>3</sup>/an.

Il servira à l'alimentation en eau d'un brumisateurs à poussières.

Le débit annuel ne dépassera pas la limite des 1 000 m<sup>3</sup>/an, l'ouvrage sera donc considéré comme domestique au sens du Code de l'Environnement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les prélèvements envisagés étant inférieurs à 1 000 m<sup>3</sup>/an, le forage est dit domestique au sens du Code de l'Environnement. À ce titre il doit faire l'objet d'une déclaration en mairie en application du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre de l'article L. 2224-9.

Les travaux seront également déclarés en préalable auprès de la DREAL Occitanie en application de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	80 m
L'emprise du forage et de la dalle ne dépassera pas	10 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Béziers

Chemin rural n°10 Carlet à Boujan

Section CM parcelle 395

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 03°21'83"6    Lat. 43°37'81"8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?    Oui     Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?    Oui     Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à 3,5 km à l'Ouest de la zone d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 "Vallée de l'Orb" (n°0000-3101).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN d'inondations de Béziers (approuvé par arrêté préfectoral n°2010-XIV-053 le 16/06/2010). Le forage sera implanté hors zone inondable.  PPRN de mouvement de terrain de Béziers (approuvé le 16/06/2010). Le forage sera implanté sur une parcelle en zone blanche (en dehors de toute zone d'aléa).  PPRT de Minguez et Gazechim (approuvés respectivement le 06/03/2013 et 03/08/2015). Le forage sera implanté sur une parcelle en dehors de toute zone définie par ces PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage est situé en dehors de la ZRE des sables astiens. Ces derniers ne sont pas présents au droit du site du projet. La ZRE des sables de l'Astien affleurent à Corneillan à environ 1,7 km au Nord-Ouest du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 9 km au Sud-Est. Il s'agit de la Directive Oiseaux "Est et Sud de Béziers" (FR9112022).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste en la création d'un forage captant la ressource en eau des formations du Miocène, codifiées 657AE00 "Molasses, calcaires, grès et marnes tertiaires du bassin versant de l'Orb" dans le référentiel BDLISA et rattachées à la masse d'eau souterraine FRDG510 "formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas". Les travaux de forage engendreront l'exhaure de quelques dizaines de m3 d'eau qui s'infiltreront directement sur place après décantation. Les travaux de forage et l'exploitation future ne peuvent en aucun cas affecter quantitativement ni qualitativement les ressources en eaux souterraine ou superficielle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau forage sera implanté en dehors de tout périmètre concerné par les PPRT de Minguez et Gzechim.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau forage sera implanté hors zone inondable selon le PPRI de la commune de Béziers.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel insonorisé limitant très significativement la zone de bruit limitée aux périodes diurnes de foration. La durée des travaux ne dépassera pas une semaine.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon la méthode employée pendant les travaux de réalisation de l'ouvrage, ceux-ci provoqueront l'exhaure de quelques dizaines de mètres cubes d'eau qui s'infiltreront sur place après décantation (mise en place d'un merlon périphérique).</p> <p>Ces rejets ne peuvent en aucun cas affecter quantitativement ni qualitativement les ressources en eaux souterraines ou superficielles.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

*d*

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Il n'est pas attendu d'effet notable sur l'environnement, l'impact des travaux ne peut être que limité dans l'espace (quelques dizaines de m<sup>2</sup>) et dans le temps (1 semaine au maximum).

Toutes les mesures de protection des milieux seront mises en œuvre pendant les travaux de forage (polyane, bac de rétention, compression insonorisé etc.). L'annexe 1 détaille les moyens qui seront mis en œuvre pour protéger l'environnement d'éventuelles nuisances liées au chantier.

La tête de forage sera aménagée selon les prescriptions de l'article 8 de l'arrêté DEVE0320170A (tête de forage étanche dépassant de 0,5 m/TN) et sera protégée par un bâti étanche pour garantir la protection de la ressource en cas d'inondation (Annexe 2).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, les travaux tels qu'ils sont envisagés ne sont pas susceptibles d'altérer la qualité des milieux superficiel et souterrain ni de porter atteinte à la biodiversité. Les moyens de protection mis en oeuvre, la faible empreinte et la brièveté des travaux, ainsi que l'emploi de matériels insonorisés ne peuvent pas générer de perturbation des milieux. Une vigilance particulière sera de mise, lors des travaux, pour éviter toute fuite de produit potentiellement polluant.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Figure 1 : situation géographique et réseau hydrographique Figure 2 : situation cadastrale Figure 3 : contexte environnemental Figure 4 : plan des abords du projet  Annexe 1 : mesures de protection établies pour éviter toute contamination en phase de chantier Annexe 2 : principe d'aménagement de la tête de forage Annexe 3 : méthodologie de rebouchage d'un forage Annexe 4 : Étude hydrogéologique de recherche d'eau

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Beziers

le,

5/10/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

